

## Compte rendu de la séance du 26 novembre 2020 à 18 h 30

Liste des présents : Monsieur LABRO Pascal, Monsieur FAURE Robert, Mademoiselle DUCLOT Quitterie, Monsieur BLOND Xavier, Monsieur PATEAU David, Monsieur CUSSEAU Jérémy, Monsieur PEYTOUREAU Dominique, Monsieur MARQUE Thierry, Madame MIRAMON Marie

Liste des représentés : Monsieur Laurent BEREAU par Monsieur Pascal LABRO, Madame Sarah BRUNELOT par Mademoiselle Quitterie DUCLOT

Liste des absents :

Secrétaire de la séance : Thierry MARQUE

La séance est ouverte à 18 heures 30.

1- Le **compte-rendu du Conseil Municipal du 04 septembre 2020** est approuvé à l'unanimité.

### 2- Demande de délégation du droit de préemption urbain

Considérant que les communes ont la possibilité de demander que cette compétence soit déléguée par la CDC pour leur laisser la possibilité d'exercer ce droit en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal, le Conseil Municipal décide de demander à la CdC de déléguer son droit de préemption urbain au profit de la commune, en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal .

Adopté à l'unanimité

### 3- Décision modificative : vote de crédits supplémentaires - Budget assainissement ( DE\_2020\_11\_02)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	0.41	
61523	Entretien, réparations réseaux	-0.41	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	5360.00	

777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		5360.00
<b>TOTAL :</b>		<b>5360.00</b>	<b>5360.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2315 (040)	Installat°, matériel et outillage techni	0.41	
1391 (040)	Subventions d'équipement	5360.00	
28156 (040)	Matériel spécifique d'exploitation		0.41
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		5360.00
<b>TOTAL :</b>		<b>5360.41</b>	<b>5360.41</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>10720.41</b>	<b>10720.41</b>

Adopté à l'unanimité

#### 4 - Durée de l'amortissement des travaux d'assainissement réalisés en 2019

Monsieur le Maire rappelle que les communes dont la population est comprise entre 500 et 3500 habitants, ou qui utilisent la comptabilité M14, ce qui est notre cas, sont tenus d'amortir leurs immobilisations aux comptes 204, 21531, 21532. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire.
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

Monsieur le Maire propose les durées d'amortissements suivantes :

<b>Biens</b>	<b>Durées d'amortissement</b>
Logiciel	2 ans

Voiture	7 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	6 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de levage, ascenseur	20 ans
Équipement garages et ateliers	10 ans
Équipement des cuisines	10 ans
Équipement sportif	10 ans
Installation de voirie	20 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1000 €	1 an

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus, soit 20 ans pour les travaux d'assainissement réalisés en 2019.

## **5- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable - exercice 2019**

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du S.I.E.A. de RAUZAN, relatif à l'exercice 2019, auquel la Commune a transféré cette compétence.

Le conseil municipal **prend acte** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du S.I.E.A. de RAUZAN relatif à l'exercice 2019.

## **6- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif - exercice 2019**

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif du S.I.E.A. de RAUZAN, relatif à l'exercice 2019, auquel la Commune a transféré cette compétence.

Le conseil municipal **prend acte** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif du S.I.E.A. de RAUZAN relatif à l'exercice 2019.

## **7- Paiement des frais de déplacement des agents titulaires et non titulaires**

Le Conseil Municipal décide de permettre aux agents titulaires ou non titulaires d'utiliser au besoin, et sur autorisation, leur véhicule personnel pour se déplacer dans le cadre de leur travail, et dans ce cas, de leur rembourser leurs frais de déplacement, sur la base du barème fiscal, ou sur présentation de justificatifs.

Adopté à l'unanimité

## **8- Repas des aînés**

Constatant qu'il a été impossible cette année, pour des raisons de crise sanitaire liée à la COVID, d'organiser le traditionnel Repas des aînés, Monsieur le Maire propose de décaler ce repas au printemps, si les conditions sanitaires le permettent.

## **Questions diverses**

- Etude des modalités du remplacement de l'agent technique, en retraite en août prochain : Monsieur le Maire expose les différentes possibilités.
- La mairie va signer un contrat d'entretien de la microstation d'assainissement de la mairie et de l'école.
- Point sur l'école : Monsieur le Maire fait un point sur la baisse récurrente des effectifs qui conduit l'Education Nationale à envisager la suppression d'une classe au sein du SIRP.
- Demande de Madame Dumaitre d'accueillir dans le logement communal deux jeunes avec des revenus modestes, en situation d'urgence.

- Proposition de Monsieur Peytoureau d'organiser une permanence d'élus le samedi après-midi à la mairie, pour venir à la rencontre des administrés.
  - Point par Thierry Marque sur l'application Panneau Pocket, testée déjà avec succès, avant la mise à disposition prochaine à l'ensemble des habitants.
- Communication prévue dans le prochain journal municipal.

La séance est levée à 20 heures 15.